

**ARRETE PORTANT INTERDICTION
D'UTILISATION DU TERRAIN DE FOOTBALL
EN HERBE**

Le Maire de la Commune de VIGNOC,

- Vu le Code Général des collectivités Territoriales,
- Vu la dégradation du terrain dû aux conditions climatiques de ces derniers jours,

L'utilisation du terrain de football en Herbe de la Commune est interdit à partir du 05/12/2025 jusqu'au 07/12/2025 inclus.

ARRETE

ARTICLE 1 : L'utilisation du terrain de football en herbe est interdite du 05/12/2025 jusqu'au 07/12/2025 inclus.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Préfet de la Région Bretagne et du Département d'Ille et Vilaine,
- Monsieur le Président du district d'Ille-et-Vilaine de football,
- Monsieur le Président de la ligue de Bretagne de football,
- Monsieur le Président de l'Association Sportive Vignoc, Hédé, Guipel.

Fait à VIGNOC,
Le 05/12/2025

Le Maire
Daniel HOUTTE .

